

Réunion mensuelle du 22 janvier 2024

Présents : Jacques Beaumont, Pascal Bœuf, Rémi Fauchet, Gérard Françon, Bob Moiroud, Kémal Mokrani.

Excusés : Gérard Crimier, Bruno Dalmais, Yves Lécuyer, Gilles Thomas, Bruno Viret-Lange.

1. Evolutions de la ZFE-m de Lyon à partir du 1^{er} janvier 2024

La consultation du public sur le projet ajusté d'amplification de la ZFE du Grand Lyon s'est déroulée du 4 septembre au 4 novembre 2023. La synthèse des résultats est disponible ici :

<https://jeparticipe.grandlyon.com/project/projet-ajuste-damplification-de-la-zfe/step/synthese-des-resultats> . Voici un certain nombre d'informations à prendre en compte :

- A partir du 1^{er} janvier 2024, en plus des Crit'Air 5 et non classés déjà concernés, **interdiction des Crit'Air 4** + les deux-roues motorisés immatriculés pour la première fois avant le 30 juin 2004.
- Le comité interministériel de la qualité de l'air en ville tenu le 10 juillet 2023 a précisé les interdictions de circulation sur les zones à faibles émissions (ZFE) destinées à réduire les émissions polluantes liées à la circulation des véhicules motorisés en zone urbaine. Seules cinq agglomérations en France devront restreindre les voitures Crit'Air 4 en 2024 et Crit'Air 3 en 2025 : la Métropole du Grand Paris, les agglomérations de Lyon, Aix-Marseille, Strasbourg et Rouen.
- Conseil Métropolitain du 26 juin 2023 : Pas d'extension géographique : les communes de Chassieu, Corbas, Décines, Fontaines-sur-Saône, La Mulatière, Mions, Oullins, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Priest, Sathonay-Camp et Vaulx-en-Velin, initialement concernées, seront donc exclues du périmètre de la future ZFE-m. Seules entrent dans ce périmètre les voies rapides M6, M7, BPNL et BP Laurent Bonneval.
- Les comptages Crit'Air de 2022 indiquent 37 000 Crit'Air 4, 134 000 Crit'Air 3 et 243 000 Crit'Air 2 mais ces chiffres présentent une tendance à la baisse avec le renouvellement progressif des véhicules
- En ce qui concerne les contrôles, 300 agents de surveillance de la voie publique, de la police municipale et nationale en sont actuellement chargés. Ce n'est qu'à partir du **second semestre 2025** que ces contrôles seront systématiques par la mise en service de radars LAPI (lecture automatique des plaques d'immatriculation) lorsque le radar sera homologué par l'Etat.

2. Arnaques à l'achat de la vignette Crit'Air

- De nombreux sites frauduleux proposent un certificat Crit'Air pour votre véhicule pour un **coût prohibitif**, souvent plus de 20 € ; s'ils vous livrent effectivement le macaron, ils font payer la prestation à un prix nettement supérieur à celui du canal officiel. N'achetez votre vignette que sur le site : <https://www.certificat-air.gouv.fr/certificat> , il vous en coûtera 3,77 € (prix de la vignette + prix de l'affranchissement).
- **L'incitation par email ou par SMS** à renouveler votre vignette pour 2024. Le message pointe vers un faux site qui ressemble au site gouvernemental et vous fait la proposition suivante : « *Renouvelez votre vignette Crit'Air d'ici 31/01/2024 et soyez un acteur du changement pour* »

Réunion mensuelle du 22 janvier 2024

une planète plus verte. Agissez maintenant pour une mobilité durable et respectueuse de l'environnement ». Or, **la vignette de votre véhicule est valable pour toute sa durée de vie, inciter à la renouveler est une escroquerie caractérisée**. Détruisez le message et ne cliquez sur aucun lien proposé. Cette pratique relève du phishing dans le but de collecter vos données personnelles, en particulier celles de votre carte bancaire.

3. Statistiques et tendances de la qualité de l'air dans l'agglomération lyonnaise entre 2012 et 2023

Comme chaque début d'année, nous avons publié sur notre site Web nos graphiques et nos commentaires portant sur l'évolution de la qualité de l'air extérieur dans notre agglomération sur les 12 dernières années. Vous trouverez l'intégralité de notre publication ici : <https://airdeslyonnais.fr/evolution-de-la-qualite-de-lair-dans-lagglomeration-lyonnaise-entre-2012-et-2023-du-mieux-mais-pas-pour-tout/>

L'essentiel à retenir, c'est :

- Il n'y a plus de dépassement des particules PM10 par rapport aux valeurs limites fixées par l'Union Européenne mais l'amélioration marque le pas dans les zones de fond urbain (Lyon Part-Dieu, Gerland), avec même une légère remontée depuis 2019.
- Pour le dioxyde d'azote, la baisse se confirme sauf pour **le boulevard périphérique lyonnais qui, avec une valeur annuelle de 44 µg/m³ continue à dépasser la valeur limite de 40 µg/m³** autorisée par l'Union Européenne et expose la France à une nouvelle amende de 5 millions d'euros par semestre.
- Les particules fines PM2,5 se montrent conformes à la réglementation européenne mais, comme pour les PM10, la tendance à la baisse marque le pas.
- Pour les 3 polluants cités, l'agglomération présente des niveaux toujours au-dessus des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé : 15 µg/m³ (PM10), 10 µg/m³ (NO2) et 5 µg/m³ (PM2,5).

4. Episode de pic de pollution aux particules fines du 12 au 16 janvier 2024

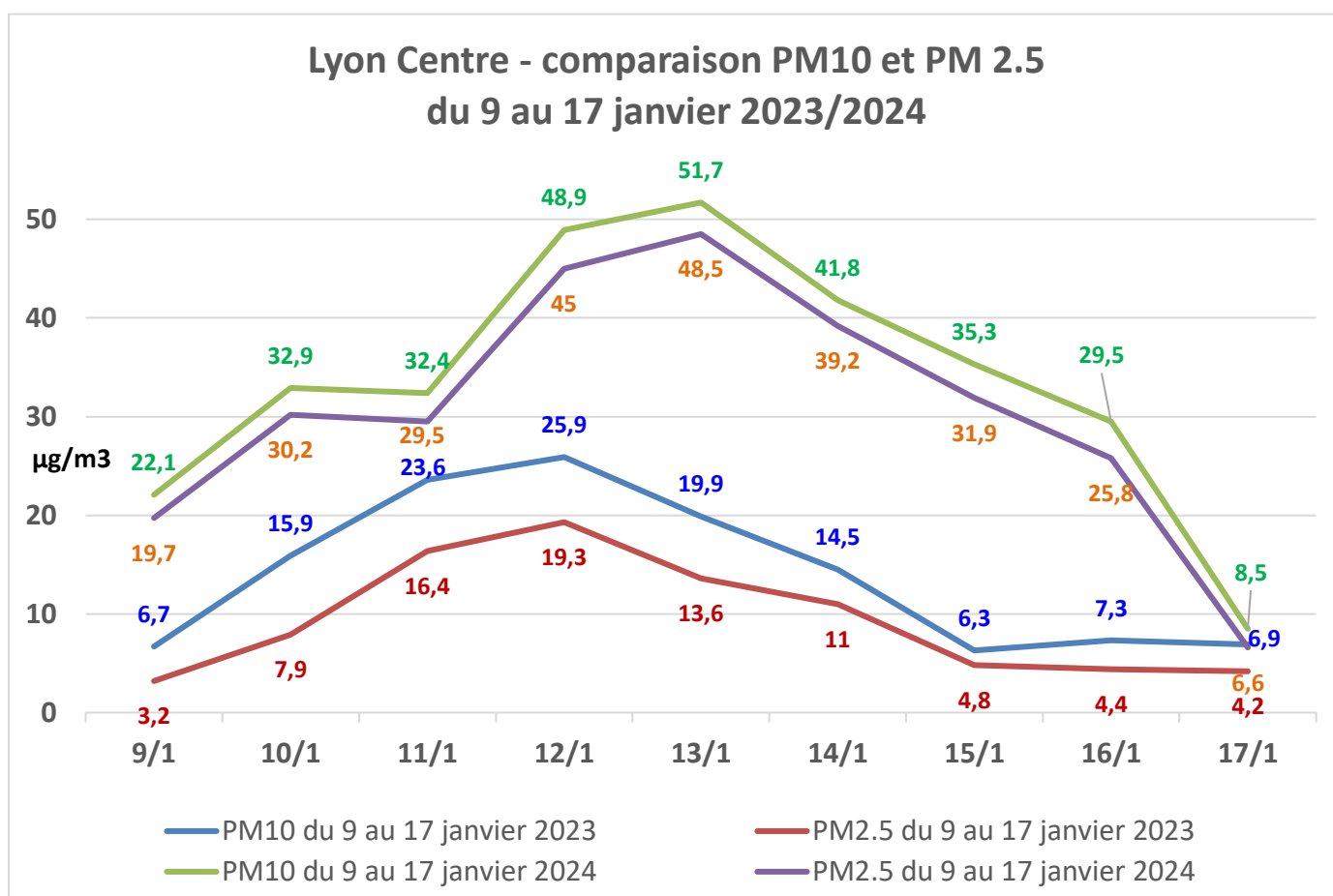
En raison de conditions hivernales et anticycloniques intenses, les zones géographiques « Bassin lyonnais Nord-Isère » et « Ouest Ain » ont été les plus touchées par des pics de pollution aux particules fines qui ont amené les préfetures à prendre des arrêtés de **vigilance orange** associés aux restrictions habituellement prévues : interdiction de circuler pour les véhicules autres que Crit'Air 0, 1 et 2, limitations de vitesse, diminution des rejets (industrie, grands chantiers du bâtiment, travaux agricoles), limitation des activités sportives...La vigilance orange s'est terminée le 16 janvier après-midi pour l'ensemble des zones concernées.

Dans notre agglomération, les relevés effectués par les stations de mesure d'Atmo Auvergne Rhône-Alpes pendant ce pic montrent que les stations de fond urbain (Lyon Centre et Gerland) présentent les pics les plus importants et que l'amplitude des PM2,5 y est très proche de celle des PM10.

Réunion mensuelle du 22 janvier 2024

Nous avons questionné l'Observatoire pour avoir des explications sur ce phénomène, voici sa réponse :
 « *Le fait que les concentrations de PM2.5 se soit rapprochées des concentrations de PM10 pendant l'épisode est le fait de la présence de particules secondaires. Nous avons pu détecter la présence de celles-ci par notre appareil de caractérisation des particules sur la station de Lyon-Centre. Ces particules secondaires sont habituellement plutôt présentes à la fin de l'hiver au moment des épandages agricoles* ».

Le graphique qui suit illustre la situation. Les données sont celles d'Atmo Auvergne Rhône-Alpes.



5. Participation au salon Primevère 2024

Nous avons été invités à participer à une table ronde sur le thème « qualité de l'air et mobilités » qui se tiendra dans le cadre du salon Primevère le **dimanche 3 mars à 14H00** à Eurexpo. Nous avons donné notre accord pour être sur l'estrade à côté d'autres associations très concernées par ces sujets. Ce salon connaît toujours une forte fréquentation et ce sera une excellente occasion de nous faire connaître auprès de publics que nous avons quelquefois du mal à rencontrer. Nous aurons plus de détail pour notre réunion mensuelle de février.

Réunion mensuelle du 22 janvier 2024

6. Organisation de notre AG 2023

Notre conseil d'administration est actuellement constitué de 8 membres. Nos statuts prévoient un renouvellement par tiers à chaque Assemblée Générale. Ce sont donc 2 postes qui sont à pourvoir compte tenu des renouvellements effectués lors des AG de 2021 et 2022. Nous avons fait en séance un tirage au sort parmi les 5 administrateurs arrivant en fin de mandat. Ce tirage au sort a désigné Pascal Bœuf et Gérard Françon comme sortants. Ils pourront se déclarer à nouveau candidats à l'élection au CA lors de notre assemblée générale annuelle le 25 mars 2024.

Il y a en plus 3 postes vacants car nous étions 11 administrateurs à la création de l'association. Rappelons que l'AG est ouverte à tous mais seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2023 participent aux votes.

7. Prochaines réunions

Nos réunions mensuelles ont lieu le quatrième lundi du mois de 19H00 à 21H00 à la Maison des Associations-Robert Luc, 28 rue Denfert-Rochereau, 69004 Lyon en **salle 5** au 1er étage. La prochaine se tiendra **le lundi 26 février 2024**.

L'assemblée générale 2023 aura lieu le lundi 25 mars 2024 en lieu et place de notre réunion mensuelle habituelle.